

LIBERTE

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021 S

ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

DEPARTEMENT

DFS

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 01/2021

Objet : Débat

d'orientations budgétaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 4 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel. Pour la Commune de CABANNES: HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES: GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES: CHABAUD Corinne.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne. Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert), REYNÈS Bernard (absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune de MOLLEGES: MARCON Patrick (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne). Pour la Commune de NOVES: REY Christian (absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc). Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

EXCUSÉS:

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

Mme la Présidente expose que conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Communautaire doit débattre dans les deux mois précédant le vote du budget des orientations budgétaires qui guideront l'élaboration du budget primitif.

Les orientations budgétaires pour l'année 2021 ont ainsi été examinées par la commission des finances lors de sa réunion du 17 février 2021 et par le bureau communautaire lors de sa réunion du 18 février 2021.

Ces éléments sont présentés dans le document joint en annexe pour débat au sein du conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D5211-18-1, L 2312-1 et D 2312-3 ;

Après présentation de ces éléments et débat,

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021



ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

DONNE ACTE à son Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de la présentation en conseil de communauté du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Membres en exercice: 42 Votants: Donnent acte : Votes contre:

Abstentions:

41 41 0

0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme, La Présidente, Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021



ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

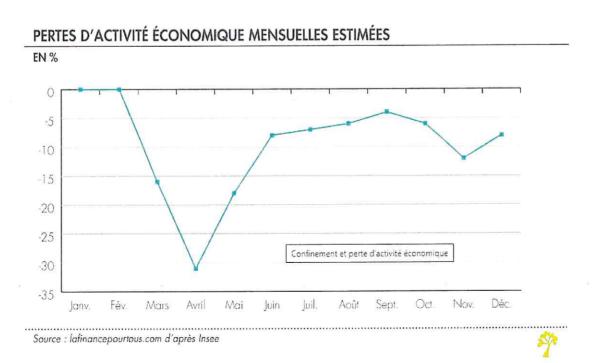
P.J. n° 1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2021: un contexte incertain



- Une crise sanitaire inédite s'inscrivant dans la durée, aux effets économiques incertains
- Un climat d'incertitude renforcé par la réforme fiscale
 - pérennité des compensations de l'Etat,
 - réduction de l'autonomie fiscale des collectivités
- Les EPCI particulièrement impactés compte tenu du poids des impôts économiques dans leurs recettes



2021: un contexte incertain

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

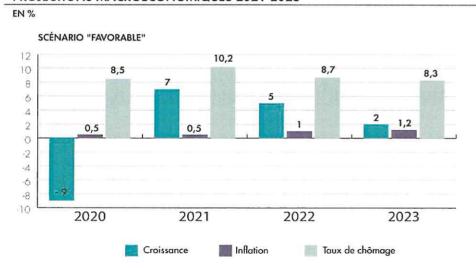
ID : 013-200035087-20210304-01_2021-DE

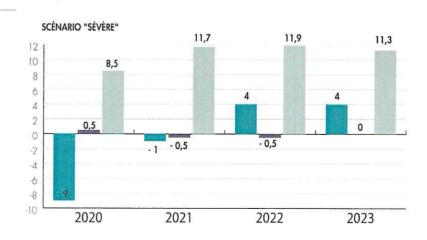
Le contexte macro économique, quelques chiffres

- Baisse du PIB en 2020 zone Euro : -6,8% (estimation Eurostat février 2021)
- Baisse du PIB France : -8,3% en 2020 (chiffre INSEE janvier 2021)
- Prévision de croissance PIB zone euro 2021 : 3,9 % (prévision BCE décembre 2020)
- Prévision de croissance PIB zone euro 2022 : 4,2% (prévision BCE décembre 2020)
- Prévision de croissance PIB zone euro 2023 : 2,3% (prévision BCE décembre 2020)
- Taux d'inflation 2020 zone euro : 0,20%

Plus forte récession enregistrée depuis la création de la comptabilité nationale (à titre comparatif, crise des subprimes en 2009 : -2.9%)

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 2021-2023





Source : lafinancepourtous.com d'après Banque de France





La situation de Terre de Provence fin 2020

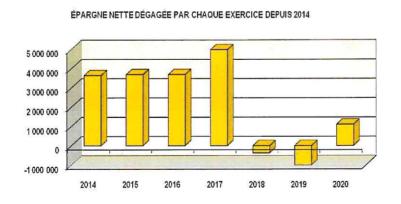
Envoyé en préfecture le 16/03/2021

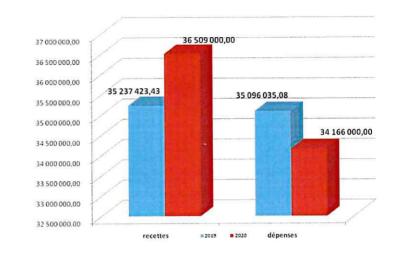
Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

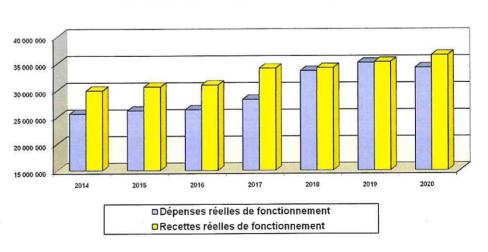
ID : 013-200035087-20210304-01_2021-DE

- √ une diminution des dépenses de fonctionnement d'environ 2.65% :
- . une enveloppe Dotation de Solidarité réduite de 50 % (- 3 M€)
- . intégration du personnel Régie des Eaux (+ 1.3 M€ en dépenses et recettes)
- . effort COVID à destination des entreprises (+ 0.54 M€ environ)
- ✓ une évolution d'environ 3.60% des recettes, non représentative, car essentiellement due à la recette Régie des Eaux (hors cette évolution, baisse d'environ 0.2%), faible progression des recettes fiscales (1.64%)
- ✓ une épargne nette qui redevient positive après deux années impactées par un niveau élevé de reversements aux communes





DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014-2020



La situation de Terre de Provence fin 2020 :

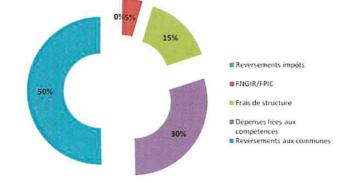
un excédent qui reste conséquent



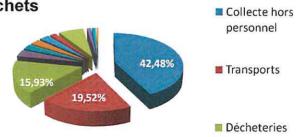
✓2020 : un exercice qui devrait dégager un excédent global de 1.1 M€ venant s'ajouter à l'excédent antérieur de 11 M€ soit un excédent cumulé de plus de 12 M€ (avant restes à réaliser)

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses r	réelles Fonctionnement	25 589 040,77	26 175 012,31	26 347 622,42	28 273 171,01	33 587 522,38	35 096 035,08	34 166 000,00
			2,29%	0,66%	7,31%	18,80%	4,49%	-2,65%
dont:	Dépenses de personnel	2 152 177,59	2 395 642,38	2 526 924,99	3 048 607,05	3 381 870,83	3 306 935,59	4 695 000,00
	Autres frais de structure	449 270,40	553 316,09	488 899,99	528 256,70	500 484,20	505 859,61	567 000,00
Dép	enses liées aux compétences	6 767 168,31	7 018 620,41	7 206 620,31	8 472 994,54	8 916 255,57	9 345 250,16	10 165 000,00
R	Reversements aux communes	14 708 853,47	14 752 540,43	14 669 643,13	14 653 329,46	19 265 993,80	20 367 122,02	17 188 000,00
FNGIF	R /FPIC / reversement impots	1 502 571,00	1 454 893,00	1 455 534,00	1 569 946,00	1 522 917,98	1 570 867,70	1 551 000,00
Recettes ré	elles Fonctionnement	29 904 099,46	30 591 183,26	30 948 930,74	34 058 847,46	34 130 692,75	35 237 423,43	36 509 000,00
			2,30%	1,17%	10,05%	0,21%	3,24%	3,61%
dont	Recettes fiscales	21 906 774,00	22 925 152,00	23 330 568,20	25 377 890,26	25 874 790,53	27 192 125,38	27 639 474,26
DGF	dotation de compensation	5 861 460,00	5 348 937,00	4 838 507,00	4 542 046,00	4 512 365,00	4 362 533,00	4 245 206,00
Epargne bru	ute	4 315 058,69	4 416 170,95	4 601 308,32	5 785 676,45	543 170,37	141 388,35	2 343 000,00
Epargne ne	tte	3 644 538,18	3 692 756,45	3 695 270,08	4 979 131,23	- 372 477,85	999 029,40	1 111 888,02
Dépenses r	éelles Investissement	4 563 916,26	2 527 919,13	1 858 453,38	1 564 339,64	5 269 754,91	6 158 637,76	3 357 312,39
Recettes Ré	éelles Investissement	57 820,97	1 901 186,59	277 438,42	240 084,80	680 562,93	2 465 493,15	2 129 211,29

Répartition des dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement liées aux compétences : 77% consacrées aux compétences transports et déchets



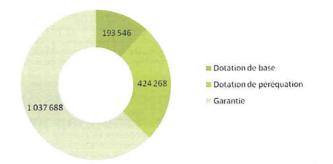


D.G.F.



- Quasi stabilité de la DGF au niveau national : 26,756 Md€ en 2020 (26.846 en 2019)
- Stabilisation au niveau national mais avec des variations individuelles pour les EPCI en fonction des critères DGF
- Pour **Terre de Provence, baisse** du fait de l'évolution à la baisse du CIF (impact DSC 2019, pour mémoire 6 M€)
- Mécanisme de garantie limitant la baisse (DGF par habitant de l'année N ne pouvant être inférieure à 95% de la DGF par habitant de l'année N-1) = baisse de 79 000 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	2 827 189	2 380 888	1 927 892	1 712 309	1 741 718	1 655 503	1 587 669	1 508 286
Evolution/n-1		-15,79%	-19,03%	-11,18%	1,72%	-4,95%	-4,10%	-5,00%



63% de la DGF 2019 = garantie

Caractère « artificiel » du niveau de DGF de la communauté

Suppression de la taxe d'habitation 2021 = phase 2

Un calendrier de suppression en 3 étapes

2018 à 2020

Dégrèvement progressif pour 80% des ménages

- 30% en 2018
- 65% en 2019
- 100% en 2020

2021 à 2022

Exonération progressive pour les ménages restants

-30% en 2021

- 65% en 2022

À compter de 2023

Suppression de la TH

Une réforme fiscale en découlant mise en œuvre à compter de 2021

Pour les communes

Transfert de la TFPB des départements avec mise en place d'un coefficient correcteur pour tenir compte des sur ou sous compensation

Pour les EPCI

Fraction de TVA calculée à partir du rapport entre le produit fiscal perdu en 2020 (bases TH 2020 * taux 2017) et le produit national de TVA 2020

Fraction appliquée chaque année au montant de TVA nationale

Évolution recettes fiscales



- TH: évolution limitée attendue; pas de dynamisme attendu sur cette taxe compte tenu de son remplacement par une fraction de la TVA impactée par la crise COVID (mais garantie de percevoir le montant perçu en 2020)
- CFE : hypothèse prudente de 1%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases notifiées	20 657 131	25 5 29 000	26 728 000	27 127 000	28 800 000	29 088 000
Produit CFE (taux 25,67%)	5 302 686	6 5 5 3 2 9 4	6 861 078	6 963 501	7 392 960	7 466 890
		23,58%	4,70%	1,49%	6,17%	1,00%

• Fiscalité entreprise sans pouvoir de taux :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 Prev
CVAE	2 455 775	2 453 799	2 329 198	2 356 496	2 419 809	2 639 988	3 235 032	3 174 296	2 856 866
	28,93%	-0,08%	-5,08%	1,17%	2,69%	9,10%	22,54%	-1,88%	-10,00%
TASCOM	218 661	246 911	267 655	415 094	361 828	364 264	364 351	384 635	384 635
	24,12%	12,92%	8,40%	55,09%	-12,83%	0,67%	0,02%	5,57%	0,00%
IFER	554 305	565 168	605 635	627 234	793 534	932 823	988 859	1 026 489	1 057 284
	57,17%	1,96%	7,16%	3,57%	26,51%	17,55%	6,01%	3,81%	3,00%

CVAE:

- . un impôt volatile
- . fortement lié à l'activité économique
- . baisse 10%?

PERSONNEL : les principales évolutions attendues pour 2021

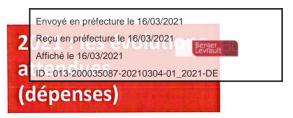
Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 013-200035087-20210304-01_2021-DE

attendues
(dépenses)

- Effet année pleine des recrutements 2019 :
 - Responsable juridique / commande publique, ambassadeurs déchets
- Effet recrutements attendus sur 2020 (validés CC) : technicien pluvial, instructeur marchés, gestionnaires RH et finances, assistante transports
- Autres recrutements à définir selon les projets attendus, notamment sur le volet technique (travaux, exploitation)
- Effet transfert eau / assainissement : passage en détachement de plusieurs agents de la Régie des Eaux = rémunération directement effectuée par la Régie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 12	2 152 178	2 395 642	2 526 945	3 048 607	3 370 580	3 306 936	4 688 755	4 700 000

COMPETENCES: quelles évolutions attendues sur 2021?



- Des compétences soumises à des obligations ou évolutions « imposées »
 - Déchets : des prix de traitement à la hausse *
 - GEMAPI : des responsabilités nouvelles*
 - Transports : effet lycée sur le transport scolaire*
 - Politique de la ville : contrat de ville à due concurrence de l'Etat
 - Logement : un Programme Local de l'Habitat à élaborer (100 000 € ?)
- ✓ Des compétences dont le niveau de service est à définir
 - Transports : niveau d'offre en terme de lignes régulières *
 - Logement : un dispositif PIG à lancer avec une enveloppe d'aides à définir : 600 000 € sur 3 ans ?
 - Zones d'activité : niveau d'entretien (300 000 € 600 000 €) et de requalification des zones à définir
 - Développement économique : aménagement de nouvelles zones et politique d'aide aux entreprises
 - Subventions aux associations : des demandes croissantes*
- √ Autres projets *
 - Liaison Est Ouest
 - Projets d'aménagement des zones (zones Saint-Roch, Verger Perrin, zone de la Gare, Pôle Bio)
 - Fonds de concours collège : 500 000 € sollicité

^{*} Voir pages suivantes

DECHETS : des évolutions à la hausse pour les coûts de traitements



- Collecte de la commune de Noves par Terre de Provence à compter de juin avec transfert des moyens (personnel et bennes)
 - Fin du reversement annuel de TEOM à la commune (338 549 en 2020), à proratiser sur 2021
 - Charges liées à la collecte directement assumées par Terre de Provence
- 2021 : baisse de la TVA à 5,5 % au lieu de 10% pour les prestations de valorisation des déchets
- · Collecte de proximité : déploiement à Plan d'Orgon et Barbentane
- Des prix de traitement à la hausse
 - Fin 2019 : renouvellement du marché tri = hausse du coût de transport et de traitement (+ 172 000 € en 2020 / 2019
 - 2021 : renouvellement du marché « déchèteries » = hausse du coût de traitement
 - Exemple le plus notable : encombrants = 157 € HT contre 86,16 € HT
 - Sur la base des tonnages 2019 = 5344 tonnes d'encombrants = + 530 000 € HT de hausse
 - 2023 : nouveau marché OM, forte évolution attendue
- Des évolutions qui posent la question
 - de l'ajustement des prix pour les entrées des professionnels en déchèterie, proposé au présent conseil
 - du taux de TEOM

TEOM



- Evolution des bases (notifiées) ces dernières années :
 - + 3,06 % en 2018/2017,
 - + 3,86 % en 2019/2018
 - + 1,87%en 2020/2019
- Hypothèse de +1% en 2021 : produit de 6 643 160 €

2020	Bases 2020 notifiée	Taux 2020	Produit 2019 notifié	Versements collectes spécifiques et OM 2020	Bases 2021 estimée	Evol Bases 2021/2020	Taux 2021	Produit 2021 estimé	Versements collectes spécifiques et OM
Barbentane	4 898 364	9,88%	483 958	18 615	4 947 348	1,00%	9,88%	488 798	18 801
Cabannes	4 797 077	9,50%	455 722		4 845 048	1,00%	9,50%	460 280	
Châteaurenar	9 387 131	10,30%	966 874	148 056	9 481 002	1,00%	10,30%	976 543	149 537
Châteaurenar	8 965 976	9,30%	833 836		9 055 636	1,00%	9,30%	842 174	
Eyragues	5 306 671	9,50%	504 134		5 359 738	1,00%	9,50%	509 175	
Graveson	5 456 439	9,67%	527 638	9 976	5 511 003	1,00%	9,67%	532 914	10 076
Maillane	3 001 435	8,50%	255 122		3 031 449	1,00%	8,50%	257 673	
Mollégès	3 030 296	9,50%	287 878		3 060 599	1,00%	9,50%	290 757	
Noves	6 443 735	9,60%	618 599	338 549	6 508 172	1,00%	9,60%	624 785	170 967
Orgon	3 312 302	8,50%	281 546		3 345 425	1,00%	8,50%	284 361	
Plan d'Orgon	4 786 724	9,50%	454 739		4 834 591	1,00%	9,50%	459 286	
Rognonas	4 725 776	9,50%	448 949		4 773 034	1,00%	9,50%	453 438	
Saint-Andiol	3 818 540	9,56%	365 052	2 291	3 856 725	1,00%	9,56%	368 703	2 314
Verquières	982 524	9,50%	93 340		992 349	1,00%	9,50%	94 273	
Total	68 912 990	以来	6 577 387	517 487	69 602 119	1,80%	A SILEN OF	6 643 160	354 481

LA TEOM dans les BDR (chiffres 2019)

- ✓ Taux moyen : 9,91 % (non pondéré)
- ✓ Taux le plus élevé : Marseille 18,09%
- ✓ 22 communes inférieures à 9,50%

- · Les orientations 2021 à débattre :
 - Lissage du taux et fin des collectes spécifiques ?
 - Maintien du taux ?
 - si hausse des taux de +1% = 9,50% ⇒9,60%; 10,30% ⇒ 10,40%;

 du produit de 68 060 €

GEMAPI: des responsabilités et des coûts accrus

2021 : les évo (dépenses)

Reçu en prefecture le Affiché le 16/03/2021
ID : 013-200035087-2

2018 – 2020 : compétence principalement exercée via l'adhésion à 3 syndicats :

	Objet	2018	2019	2020
	Contribution statutaire	45 957,89	46 260,79	46 297,38
	Convention cours d'eaux orphelins		18 477,75	18 996,00
	Convention surveillance et exploitation		39 435,00	43 362,53
SMAVD*	Convention petites réparations		17 117,03	22 518,12
	Etudes noves			22 500,32
	Restructuration des Digues			1 029 964,17
	TOTAL SMAVD	45 957,89	121 290,57	1 183 638,52
	Contribution statutaire fonctionnement	16 247,93	15 799,74	16 424,59
SIHTBLV*	Contribution statutaire investissement	9 082,26	9 517,86	8 712,00
	TOTAL SIHTBLV	25 330,19	25 317,60	25 136,59
SMVVB*	Contribution statutaire	7 331,00	7 330,00	7 331,00
JIVIV V D.	TOTAL SMVVB	7 331,00	7 330,00	7 331,00
	TOTAL GLOBAL	78 619,08	153 938,17	1 216 106,11

SIHBTVL = Syndicat Intercommunal Hydraulique du Bassin de Tarascon et de la Vallée des Lones

SMVVB = Syndicat Mixte Vigueirat Vallée des Baux /

SMAVD = Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance

à partir de 2021 : 1 seul syndicat, le SMAVD

	Objet	2021	2022	2023	2024	2025				
	Contribution statutaire	47 000,00	47 000,00		110					
SMAVD*	Convention cours d'eaux orphelins	-								
	Convention surveillance et exploitation	43 363,00								
	Convention petites réparations	25 000,00								
	Etudes noves	35 000,00	40 000,00							
	Restructuration des Digues	84 250,00		200 000,00	620 000,00	620 000,00				
SMAVD*	Tvx complémentaires érosion (avt subv.)	504 000,00								
	Protection des berges Peyrevert (avt subv.)	360 000,00								
	TOTAL SMAVD	1 098 613,00	87 000,00	200 000,00	620 000,00	620 000,00				
SMAVD* ER TO PROPERTY OF THE P	Retrait de TPA									
SMVVB*		Retro	iit de TPA							
	TOTAL GLOBAL	1 098 613,00	87 000,00	200 000,00	620 000,00	620 000,00				

des évolutions qui posent la question du financement de la compétence : taxe GEMAPI ?

GEMAPI: instauration de la taxe?

- Deux possibilités de financement de la GEMAPI :
 - budget général
 - et/ou une taxe additionnelle : la taxe GEMAPI
- Principe de la taxe GEMAPI :
 - vote d'un produit, plafonné à 40 € par habitant
 - Produit réparti sur les différentes taxes foncières (habitation, foncier bâti et non bâti,
 CFE)
 - Taxe affectée : produit ne pouvant financer que les dépenses liées à la compétence
- Montant potentiel pour Terre de Provence:
 - Produit plafond de 2 360 000 € (sur la base de 59 000 habitants)
 - Produit moyen national de 8.20 € par habitant en 2018, soit 483 800 € pour Terre de Provence
- Une date butoir pour l'instauration de la taxe : 1^{er} octobre N pour application N+1

TRANSPORTS: des évolutions « contraintes » pour les transpondie le 16/03/2021 scolaires, un niveau de service à définir pour les lignes régulières

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affliché le 16/03/2021

ID : 013-200035087-20210304-01_2021-DE

attendues (dépenses)

- Transports scolaires : un obligation de service
 - Un effet lycée estimée par le bureau d'études à + 244 000 € sur la période septembre 2020 septembre 2021
 - Un système billetique propre à Terre de Provence à compter de 2021 : + 50 000 €/an
 - Un solde 2020 métropole non connu à ce jour

	2017	2018	2019	2020
Métropole	1 248 130,80	1 237 902,29	1 409 623,18	? (1,41 M€ imputés sur CA2020)

Une obligation pour Terre de Provence : l'élaboration d'un Plan de Mobilité (PDM)

PDM = obligation pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité dont le ressort territorial est inclus dans une agglomération de plus de 100 000 habitants

- Transports réguliers une offre de service à définir
 - Mise en place d'un service de transports à la demande ? ⇒ estimé à + 221 000 annuel
 - Remise à plat de l'offre de transport urbain sur Châteaurenard en y intégrant le transport scolaire à l'horizon septembre 2021 ? ⇒ estimé à + 158 000 € annuel
- Les projets en cours
 - · Schéma modes de déplacements actifs
 - Parking Relais: étude en cours sur la faisabilité du projet avec les autres collectivités utilisatrices (Région, Grand Avignon), projet chiffré entre 900 000 € HT et 1890 000 € HT selon la dimension (subventions obtenues =environ 800 000 €)

LES SUBVENTIONS

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

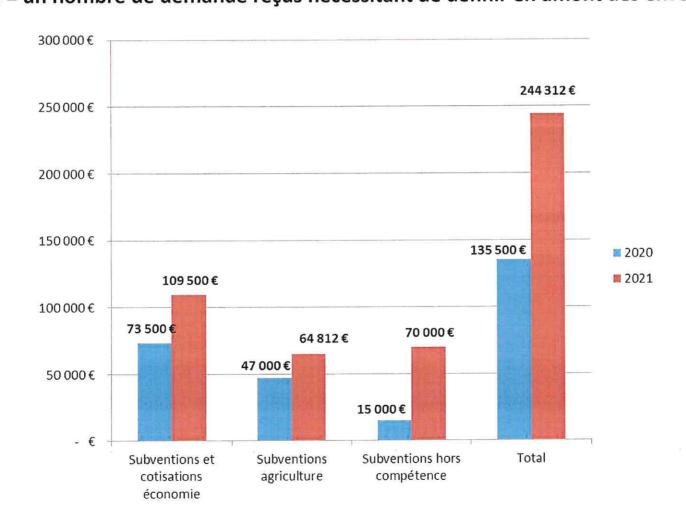
ID : 013-200035087-20210304-01_2021-DE

attendues

(dépenses)

Sollicitations de subventions croissantes ces dernières années

2021 = un nombre de demande reçus nécessitant de définir en amont des enveloppes



PROJETS AMENAGEMENT

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

ID : 013-200035087-20210304-01 2021-DE

Liaison est-ouest

- Avis défavorable Haute Autorité Environnementale en juillet 2020
- Réponse en cours DREAL, consultation publique de 21 jours prévue
- · Objectif: ne pas perdre les financements CEPR
- Avenant prévu avec nouvel échéancier; montant de participation maintenu à 2 996
 700 € avec un premier versement de

Aménagement de zones (budgets annexes)

- Zone Saint-Roch : étude pré-opérationnelle en cours, première acquisition foncière prévue en 2021
- Zone de la Gare : étude pré-opérationnelle en cours, étude d'embranchement à prévoir pour combiné rail-route
- Zone Verger Perrin : étude pré-opérationnelle
- Pôle de transformation / bio sur les Grands Vignes

Investissements permettant d'envisager un retour de recettes à terme

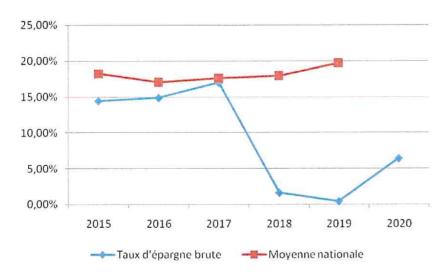
Collège Eyragues : fonds de concours = 500 000 € sollicité



Reversement aux communes

Niveau de versement à définir en fonction de :

- le niveau de service souhaitée sur les compétences de « fonctionnement », avec des évolutions parfois contraintes (effet lycée sur le transport, évolution des apports déchets) qui va définir le niveau d'épargne disponible
- l'utilisation souhaitée de l'épargne dégagée, avec une ligne d'équilibre à placer entre reversement aux communes et investissement communautaire



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Une épargne brute qui va être fortement impactée (cf. prospective page suivante) à la baisse sur 2021 compte tenu des évolutions attendues sur les dépenses et recettes

- une prudence incitant à la réduction de l'enveloppe DSC dès cette année,
- un excédent antérieur permettant néanmoins encore de financer une DSC maintenue à 3 M€.

Les perspectives d'évolution de l'épargne D:013-20035087-20210304-01_2021-DE

Prospective 2021-2023

- Un climat d'incertitude incitant à la prudence sur la validité des hypothèses retenues
- Prise en compte dans la prospective ci-dessous :
 - des évolutions attendues sur les prix de traitement déchets
 - d'une DSC de 3 M€ / an,
 - d'une évolution des frais de personnel de + 5% et des autres dépenses de +3%
 - d'une évolution des recettes fiscales de 3% à compter de2022, d'une baisse de la DGF de 5%/an et de la dotation de compensation de 2% par an

	2020	2021	2022	2023
DRF	34 166 000,00	35 710 480,45	36 269 122,02	38 289 172,02
Evolution des dépenses		4,52%	1,56%	5,57%
RRF	36 509 000,00	35 566 600,52	36 214 972,00	36 860 667,00
Evolution des recettes		-2,58%	1,82%	1,78%
Epargne brute		- 143 879,93	- 54 150,02	- 1 428 505,02

2023 : effet attendu renouvellement marché OM

Un niveau d'investissement minimum de 3 M € attendu par an (cf. page suivante), non couvert par le niveau d'épargne dégagé = recours à l'excédent antérieur et à l'emprunt, avec néanmoins la nécessité de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement d'emprunt.



LES INVESTISSEMENTS ATTENDUS

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

Investissements ponctuels	2021	2022	2023	2024	2025	> 2025	Total
GEMAPI	1 098 613,00	87 000,00	200 000,00	620 000,00	620 000,00	à définir	2 625 613,00
iaison Est-Ouest	200 235,00	320 000,00	750 000,00	430 000,00	430 000,00	866 465,00	2 996 700,00
Etude PLH	100 000,00						100 000,00
PIG	100 000,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00			600 000,00
Etude flux	75 000,00						75 000,00
Etude terminal rail-route	72 000,00	1					72 000,00
ogiciel dématérialisation ADS	50 000,00						50 000,00
Collecte de proximité après FCTVA	988 104,72						988 104,72
Modernisation de l'éclairage public après FCVTA	157 563,20						157 563,20
Déchèterie Barbentane - Rognonas après FCTVA et subventions	740 564,64						740 564,64
Sécutisation des déchèteries	300 000,00					1	300 000,00
Parking-Relais après FCTVA et subventions		1 079 000,00					1 079 000,00
Requalification tranche 1 zone des Iscles après FCTVA et subv	702 000,00					1	702 000,00
Requalification tranche 2 zone des Iscles			2 600 000,00		1	1	2 600 000,00
Requalification tranche 1 zone du Pont	799 000,00	1 198 047,00					1 997 047,00
Autres zones - chiffrage à affiner			1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		4 500 000,00
Signalétique zone après FCTVA	80 000,00						80 000,00
Collège Eyragues	500 000,00						500 000,00
	5 963 080,56	2 884 047,00	5 250 000,00	2 650 000,00	2 550 000,00	866 465,00	20 163 592,56
Investissements récurrents	2021	2022	2023	2024	2025	> 2025	Total
Voirie	140 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Equipements collecte	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Equipements et travaux déchèteries	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
nvestissement courant zones	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Investissement administration	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	315 000.00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00

- ✓ Nécessité de bâtir un plan pluriannuel d'investissement, afin d'affiner les chiffrages et calendriers
- ✓ Prioriser également les investissements d'aménagements de zones, pour retour de recettes.



ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

ANNEXE PERSONNEL

Evolution du Chapitre 012 sur les précédentes années présentées en page 9 (estimation 2021 impactée par passage en détachement du personnel actuellement mis à disposition, susceptible d'évoluer en cours d'année.

		Structure	de l'effectif TPA	2020 budgéta	ã. I	2020 pourv	
	Emplois	Statutaire	Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 habitants	1	2	1	
	fonctionnels	Statutaire	Directeur Général Adjoint des Services de 40 000 à 80 000 habitants	1		0	1
			Administrateur	1	П	0	Т
	1	Statutaire	Directeur	1	7 1	1	1
	Catégorie A	Statutaire	Attaché principal	1	6	1	7 5
Filière			Attaché	2] [2	1
administrative		Contractuel	Attaché	1	1 1	1	1
diffinistrative	Cotationic B		Rédacteur principal 1ère classe	2		2	\top
		Statutaire	Rédacteur principal 2ème classe	2	1.1	2	٦.
	Catgéorie B		Rédacteur	1	8	1	1
		Contractuel	Rédacteur	3	1 1	1	1
			Adjoint administratif principal de 1ère classe	2		1	T
	C-461- C	Statutaire	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7	1[7	1.
	Catégorie C		Adjoint administratif	10	23	10	1
		Contractuel	Adjoint administratif	4	1	1	1
		Statutaire	Ingénieur en chef	2	H	1	T
	12870025-00- 2010020		Ingénieur principal	2	1.1	1	1
	Catégorie A		Ingénieur	1	6	1	1
		Contractuel	Ingénieur	1	1 [0	1
			Technicien principal de 1ère classe	4	\Box	4	Ť
Filière	Catégorie B	Statutaire	Technicien principal de 2ème classe	2	10	0	
technique		Contractuel	Technicien	4	1	2	1
			Agent de maitrise	4		4	T
			Adjoint technique principal de 1ère classe	9	i l	9	1
	Catégorie C	Statutaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	13	51	12	4
	00.0	547	Adjoint technique	24	1	24	1
		Contractuel	Adjoint technique	1	1	0	1
lkas sulmati-	Catéronia C	Chattail.	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		1	Τ.
lière animation	Catégorie C	Statutaire	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	2	1	† 2

Structure de l'effectif Régie des Eaux (pour la partie mise à disposition ou en détachement par Terre de Provence				2020 budgétaires		2020 pourvus	
Filière administrative	Catégorie A	Statutaire	Attaché	1	1	1	1
	Catégorie B	Statutaire	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1
	Catégorie C	Statutaire	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1 2 5	1	
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	2		2	8
			Adjoint administratif	5		5	
Filière technique	Catégorie A	Statutaire	Ingénieur principal	1	1 3	1	1
		Contractuel	Ingénieur	2		0	
	Catégorie B	Statutaire	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1
	Catégorie C	Statutaire	Agent de maitrise principal	7	7 3 1 3 9	7	23
			Agent de maitrise	3		3	
			Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1	
			Adjoint technique principal de 2ème classe	3		3	
			Adjoint technique	9		9	

Elements de rémunération					
Brut	3 278 209,14				
Supplément Familial	54 151,39				
Primes	41 379,60				
Heures Suppl.	569 230,82				

Avantages:

Adhésion au CNAS 40 Tickets restaurants / an valeur 5 € dont 2,5€ pris en charge par la collectivité

A compter de 2021, participation mutuelle

Durée Temps de Travail :

36 hebdomadaires avec 30 jours de congès et CA+ (5)

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

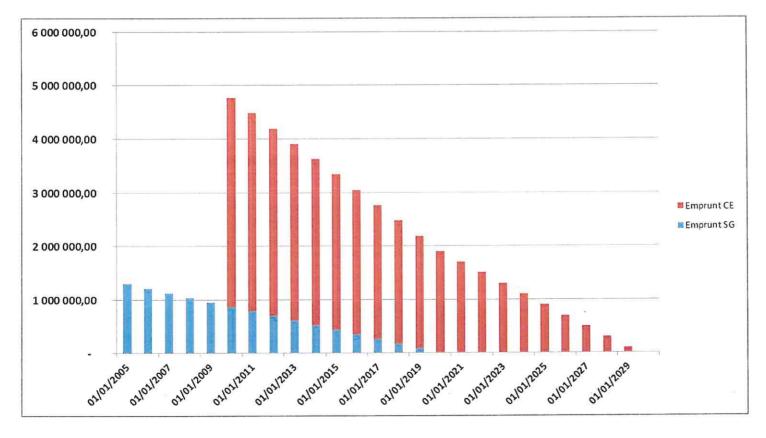


ID: 013-200035087-20210304-01_2021-DE

Pas d'emprunt sur le budget principal

Deux emprunts antérieurement contractés sur les budgets annexes « zones » :

- Sagnon: emprunt 2010 de 4 000 000 € CRD fin 2016 de 2 700 000 € EURIBOR + marge de 0,05%
- Crau Durance : OCLT 2006 de 1 300 000 € CRD fin 2016 de 346 666,33 € EONIA + marge de 0,09% = emprunt terminé fin 2020



⁺ emprunts sur budgets annexes eau/assainissement DSP, transférés par les communes